

PARLEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité - Travail - Progrès

Loi n° 17 - 2009 du 30 décembre 2009
autorisant la ratification du traité portant révision du traité
relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique.

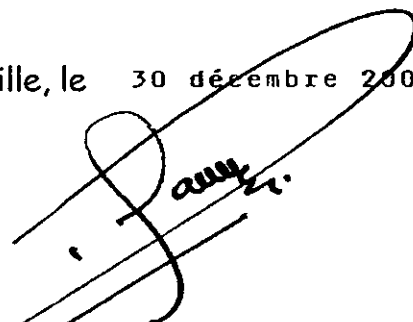
L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE ;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

Article premier : Est autorisée la ratification du traité portant révision du traité relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique signé à Québec, au Canada, le 17 octobre 2008 dont le texte est annexé à la présente loi.

Article 2 : La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Brazzaville, le 30 décembre 2009



Denis SASSOU-N'GUESSO. -

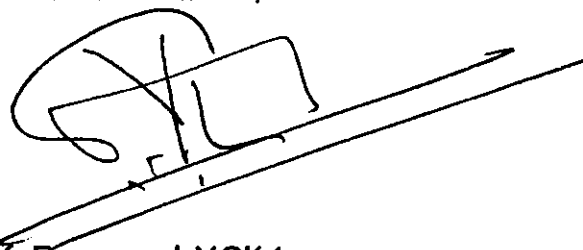
Par le Président de la République,

Le ministre des affaires étrangères
et de la coopération,



Basile IKOUEBE. -

Le ministre d'Etat, coordonnateur
du pôle de la souveraineté, garde
des sceaux, ministre de la justice
et des droits humains,



Aimé Emmanuel YOKA. -